

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 351/2022

A LA FIRME SOCOPROS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° AOI/S/05/PM/CGIG/2019, conclu avec la Cellule de Gestion des Immeubles du Gouvernement « CGIG », pour un montant total hors taxe de Francs Congolais deux cent soixante-six millions cinq cent quarante-neuf mille six cent vingt-quatre, quatre-vingt-neuf centimes (CDF 266 549 624,89) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 1 865 847,37 (Francs Congolais un million huit cent soixante-cinq mille huit cent quarante-sept, trente-sept centimes).

Fait à Kinshasa le 23/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier
Big LUSALEMVO TUTALA



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i